

Conseil municipal du 17 octobre 2019

Compte-rendu sommaire.

Le dix-sept octobre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Bernard Bourgeois, Maire.

Présents : Bernard BOURGEOIS, Guy LECOURT, Didier BERNIER, Didier MATHIEU, Hélène BAUDESSON, Christophe TERRIER, Nathalie TATIN, Marc WALTER, Valère DRAPIER, Agnès GUILLAUME, Lina NOUGAYREDE, Martine L'HOZIC, Florian RAFFATIN

Représentées : Anne DELAFORGE, Maryvonne FRELON

Secrétaire de séance : Didier MATHIEU

Le Conseil municipal :

1. A approuvé, à l'unanimité, les comptes rendus des séances du 11/04/2019 et du 22/06/2019.

2. A approuvé, à l'unanimité la mise à disposition du terrain de football et équipements annexes à la commune de Gazeran pour l'association Football Loisir de Gazeran, moyennant une redevance annuelle de 5 000 €.

3. A pris acte de la demande d'ENEDIS concernant la contribution financière de la commune pour les travaux d'extension du réseau électrique pour le projet de construction d'un bâtiment d'élevage agricole, aux Rôtis pour un montant de 11 540.59 € :

A autorisé, le Maire à signer la convention d'ENEDIS relative à la prise en charge des travaux d'extension.

La contribution apportée par la commune pour ces travaux d'extension devra faire l'objet d'un remboursement par le titulaire du permis de construire PC 078 464 18 C0002 Monsieur L'HOZIC Nicolas.

La présente décision a été adoptée par 14 voix pour et 1 abstention.

4. A décidé, à l'unanimité, de conclure un échange de terrains équivalents avec Mme RAJNOHA Liliane afin de permettre l'accès au nouvel espace de services publics, accès se faisant se faisant par son terrain cadastré section C n°325, rue de la Mairie.

5. A décidé, à l'unanimité, que cet échange se traduira de la façon suivante :

Cession par la commune à Madame RAJNOHA d'une emprise de 240 m² à détachée des parcelles cadastrées C n°392 et C n°395 (un document d'arpentage est en cours de réalisation par TT géomètres experts qui indiquera les nouveaux numéros issus de la division)

Cession par Madame RAJNOHA à la commune, de la parcelle cadastrée section C n°325 de 292 m²
L'échange se réalisera sans soulte.

6. A décidé, à l'unanimité, de rembourser les frais de déplacements des bénévoles de la bibliothèque municipale selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

7. A pris acte du compte-rendu d'activité 2018, du Syndicat d'Energie des Yvelines.

8. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre du droit de préemption urbain.

9. Antenne relais ORANGE.

Le Conseil municipal, à la majorité des voix, a choisi le type de pylône à implanter : un faux arbre de type séquoia, les premières branches devront être à hauteur de maison.

Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.

10. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 23 h 00